

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nevers, le 1^{er} mars 2023

UN STATIONNEMENT SÉCURISÉ ET OUVERT À LA LOCATION DANS LE QUARTIER DE LA GARE

Depuis le 1^{er} février, le parking municipal situé rue de La Passière constitue un stationnement à abonnement, à deux pas des commerces du quartier de la gare.

Depuis le 1^{er} février, les **26 places de stationnement** du parking municipal situé rue de la Passière sont soumises à un abonnement mensuel ou annuel, à souscrire auprès de la **direction de la Vie associative, des actions de santé et du handicap** de la Ville de Nevers.

Pour garantir **la sécurité** de ses usagers, le parking est fermé par un portail automatisé, accessible uniquement par badge. Ce dernier est à venir chercher au moment de la création de l'abonnement.

Tarifs

Les places sont louées sur la base d'un abonnement mensuel de **50 € / mois** ou d'un abonnement annuel de **45 € / mois**.

Modalités

Pour créer son abonnement et connaître toutes les modalités, contacter **la Ville de Nevers**, soit par téléphone, soit par mail (voir ci-bas), afin de fixer un rendez-vous et venir récupérer le badge.

Direction de la Vie associative, des actions de santé et du handicap de la Ville de Nevers

Château des Loges

66 rue de Marzy

Romain Grenet : 03.86.68.43.52 ou 06.30.93.83.41 / romain.grenet@ville-nevers.fr

Contact Presse

Géraldine Babut- 06.61.05.50.06 – geraldine.babut@ville-nevers.fr